Nouvelles Locales

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 juillet 1909

Le conseil municipal de Roubaix s'est réuni vendredi soir, sous la présidence de M. Edouard Roussel, premier adjoint.

Assistent : MM. Eug. Motte, maire, Adolphe Coupez, Théophile Edouard, Cæsar Gaydet, excusés.

Le secrétaire est élu par 15 voix contre 12 à M. Lebas et deux bulletins blancs.

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 1909 est adopté sans observation.

M. Charles Wolff entre en séance.

Le conseil approuve les procès-verbaux de réception définitive des travaux de construction des cold-histoire du Parc de Barbieux; le fourniture du drap pour l'habillement des agents municipaux; le marché de gré à gré passé avec Emile Cormorand pour la reliure des archives; le marché de gré à gré passé avec M. Teytinck pour l'ascension aéroplanique de la Fête Nationale; la réception définitive des travaux de pavage d'une partie de la rue de la Gare.

Une somme de 200 fr. est votée par le conseil, comme quote-part de la ville à la souscription pour l'érection d'un monument à L.-B. Troyanon, à Dunkerque.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

M. Ed. Roussel demande au Conseil de voter l'achat d'un terrain et d'autoriser les Hospices à aliéner des titres de rente sur l'Etat

M. Roussel. — Messieurs, un terrain de 27 hectares devait être vendu aux enchères publiques à la date du 28 mai dernier, sur la mise à prix de 350.000 fr., avec les frais 375.000 fr., soit approximativement à 1 fr. le mètre carré.

Presque complètement sur Roubaix, sauf deux hectares séparés par le chemin de fer et situés dans la commune de Lys, ce terrain présente une superficie de 25 hectares d'un seul tenant.

Or, la création d'un nouveau cimetière s'impose pour deux à brel délai; pour celui il nous faut prélever un terrain de 10 hectares. Notre abattoir lui-même, trop en plaine agglomération et qui devient insuffisant, il est appelé à être déplacé; trois à quatre hectares seront nécessaires pour une nouvelle installation, nous le trouvons sur ce terrain à deux pas d'une ligne de chemin de fer et de l'arrêt de Trois-Ponts. Enfin, s'il est donné satisfaction à la demande de garnison que nous avons adressée au ministère de la guerre, il faudra construire une caserne.

Dans ces conditions, il nous a semblé que l'administration municipale avait le devoir de rechercher les voies et moyens propres à assurer à la ville la propriété de ce terrain, car si l'on examine le plan de notre territoire, on constate que les terrains qui subsistent encore du plus en plus rares et qu'en aucun point un parcel bloc ne pourrait être constitué et acheté à un prix aussi avantageux.

Mais pour effectuer cet achat, il fallait contracter un nouvel emprunt, nous ne pouvions y songer et nous avons dû y renoncer si la commission administrative des hospices n'était intervenue.

Les hospices possèdent des réserves en rentes sur l'Etat, la commission administrative a pensé avec raison qu'il y avait à l'occasion d'un placement qui, dans un avenir prochain, permettrait de réaliser des bénéfices importants. Et, par une délibération du 19 mai, approuvée, le 26 du même mois par l'autorité préfectorale, elle a décidé d'aliéner à la vente de ce terrain et de se rendre acquéreur jusqu'à un prix maximum fixé par la même délibération.

Aucune surenchère ne s'étant produite, les hospices sont devenus propriétaires du terrain pour la somme de 250.000 fr. plus les frais, soit environ 275.000 fr.

Nous avons aujourd'hui à les aliéner à allouer un certain nombre de titres de rentes pour une valeur de 275.000 fr.

Les hospices de la ville sont très d'eux de ses bienfaisantes hospitalières, toute opération qui tend à augmenter leur fortune et par suite leurs revenus, est appelée à diminuer d'autant nos charges d'assistance publique.

Il y a donc intérêt pour la ville à ce que cet emploi de fonds, qui augmente leurs revenus, est augmenté par la proposition qui nous est faite et qui permettrait à la ville de retrouver ce terrain le jour où elle en aurait besoin. Cette proposition consiste à donner à la ville pendant 10 ans la faculté du rachat du terrain, en dehors des parties qu'il lui conviendrait d'acheter successivement pendant toute la durée de l'option, moyennant un bénéfice de 15 % sur le prix d'achat et sous condition que la ville servirait aux hospices un intérêt de 3 75 % pour la somme déboursée, moins le fermage de 4.500 fr. garanti par un bail.

La charge maximum pour la ville, et l'on considère la période pendant laquelle elle n'aurait reçu aucune des parties du terrain, se traduit comme suit :

Les hospices recevraient 3 % sur 275 000 fr. de rentes sur l'Etat, soit 8.250 fr. Ils toucheraient 3.75 % sur 275.000 fr., soit 10.312 fr. Différence en plus : 2.062 fr.

Il n'y a pas lieu de tenir compte de cette somme de 2.062 fr. qui augmentera d'autant les revenus des hospices avant déduite des subventions de la ville.

Il resterait final'an bénéfice de la ville une somme de 8.250 fr. moins le fermage, 4.500 fr.; soit 3.750 fr.

A ce qu'ils nous sont assurés, dans des conditions très basses et que nous ne retrouverions pas, le terrain nécessaire pour mettre à exécution, lorsque nos ressources le permettront, les projets que nous vous avons exposés, projets qui s'imposeront dans un laps de temps plus ou moins long.

Avant de porter la question devant vous, nous l'avons soumise à l'approbation du Préfet, parce que les deux administrations en présence sont liées mutuellement, leurs intérêts sont placés sous la tutelle de l'autorité supérieure qui s'autorisera pas une convention sauvegardant les intérêts de l'une au détriment de ceux de l'autre. Nous lui avons exposé qu'en l'espèce les hospices augmentent leurs revenus et en bénéficient seul pour prix d'achat, que la ville trouve à bon compte et en pouvant choisir son moment un terrain dont elle aura besoin.

La durée de l'option nous mène en 1920, époque à laquelle des sommes importantes actuellement placées à des amortissements d'emprunts deviennent libres; à ce moment l'opération pourra s'effectuer sans charges nouvelles si elle ne s'est produite d'ici-là, par le rachat du terrain payé, déduction faite du fermage, malgré le bénéfice consenti aux hospices sur leur prix d'achat, la ville deviendra propriétaire d'un terrain dont elle ne peut se passer, à un prix exceptionnellement bas.

Les intérêts des deux parties en cause étant ainsi sauvegardés, aucune objection n'a été soulevée et nous avons l'assurance que les décisions que nous sommes appelés à prendre recevront l'approbation préfectorale.

En conséquence et d'accord avec les 1re et 1re commissions, nous vous proposons :

De donner un avis favorable à l'acquisition d'un terrain, et d'autoriser la commission administrative des hospices à aliéner au nombre de titres de rente sur l'Etat pour une somme égale au prix d'achat des terrains.

M. Lefebvre. — On va engager les finances pour une vingtaine d'années, la création d'un nouveau cimetière ne semble pas nécessaire, la construction d'une caserne est absolument inutile. En ce qui concerne un nouvel abattoir, vous autres pensez qu'il faut acheter et prendre les fonds sur un emprunt de six millions, au lieu de construire le plus et une seule d'exposition.

M. Roussel. — C'est absolument inexpédié de prendre un terrain à un franc du mètre; la ville fait une admirable opération.

M. Lebas. — La ville étant dans une très mauvaise situation financière, s'est entendue avec les hospices.

On prépare de nouvelles constructions, mais celles prévues doivent emprunt de six millions, ne sont pas encore terminées. L'avenir est réservé.

M. Lebas. — Les constructions ne sont pas urgentes.

M. Roussel. — Si la ville avait l'argent disponible, elle ne demanderait pas mieux que de faire des opérations pour les hospices.

La majorité tente de couvrir la voix de l'orateur qui M. le président doit à plusieurs reprises inviter tous les conseillers au calme.

M. Lebas. — En ce moment, il faut être on ne peut plus prudent, en raison de l'état lamentable de nos finances.

M. Roussel explique pourquoi la ville fait une bonne affaire.

M. Lebas. — Retirez le projet de construction d'un abattoir, d'un cimetière et d'une caserne, et nous voions avec vous.

M. Lepers. — Lorsque la ville prendra le terrain, elle devra le payer 10 % de plus aux hospices, c'est illogique de leur part et maladroit pour la ville d'accepter.

M. Despature. — Ces 10 % sont toujours en déduction de la subvention.

M. Roussel. — Tout cela, ce sont des projets. Je demande le vote des conclusions du rapport.

Le majorité adopte ces conclusions.

La minorité s'abstient.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 1908, du Bureau de Bienfaisance, qui donnent un excédent de recettes de 1979 fr. 50 ; le budget supplémentaire de l'exercice 1909, du Bureau de Bienfaisance, dont l'excédent de recette est de 5 fr. 02 ; le projet de convention passé entre la ville et la Commission administrative des Hospices, pour l'acquisition par les Hospices des terres et de la ferme de l'Espérance ; le cédé d'offre à titre amiable, la somme de 500 francs payable en deux ans, à la commune de Pecquancourt, pour la réparation des 20 pompes du service des Eaux de Roubaix et de Tourcoing ; approuve les marchés de gré à gré pour travaux et fournitures concernant le service de la voirie ; le marché de gré à gré avec M. Jules Waquiez et Mme veuve Beuduin, pour la construction d'une chaussée pavée, rue Victor Hugo ; autorise M. J. George, marchand de tissus, 11, rue de l'Alma, à utiliser pour son propre compte, à raison de 100 francs par an, bail de trois ans, l'écusson du candidature à arc électrique, qui se trouve place de la Gare, en face du café Parisi ; refuse de modifier l'arrêté préfectoral du 1 janvier 1896 relatif à la circulation des voitures ordinaires dans les voies publiques empruntées par des lignes de tramways ; approuve la marché de gré à gré passé avec M. Luy, en vue de l'illumination électrique de la rue de la Gare pendant les fêtes prochaines.

Le Conseil approuve : le compte administratif de l'exercice 1908 du Collège de jeunes filles (externat), qui présente un excédent de recettes de 6577 fr. 79 ; le budget supplémentaire de l'exercice 1909 du Collège de jeunes filles, externat, qui présente un excédent de dépenses de 1260 fr. 12 ; le budget primitif de l'exercice 1910, du Collège de jeunes filles, externat, qui présente un excédent de recettes de 3250 francs ; le compte administratif de l'exercice 1908 du Collège de jeunes filles, internat, qui comprend en recettes et en dépenses une somme de 23.636 fr. 65 ; le budget supplémentaire de l'exercice 1909 du Collège de jeunes filles, internat, qui se balance par 228.74 ; le budget primitif de l'exercice 1910 du Collège de jeunes filles, internat, qui se balance par 22.340 francs ; le compte administratif de la Caisse des Ecoles, exercice 1908, qui se résume comme suit : recettes, 215.707 fr. 86 ; dépenses, 209.394 fr. 76 ; excédent de recettes, 6313 fr. 10 ; reliquat de l'exercice 1907, 14.273 fr. 21, à reporter au budget supplémentaire de 1909 : 20.586.31 ; le budget supplémentaire de la Caisse des Ecoles, exercice 1909, qui comprend un excédent de recettes de 18.586 fr. 31.

Le Conseil rejette le projet de taxe somptuaire sur les spectacles (vote de M. Hocque) ; approuve le budget supplémentaire de l'exercice 1909, lequel donne un excédent de recettes de 6460.42.

Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 1908. — Rapport de M. Delattre. — Au nom de la minorité, M. Lebas critique la gestion municipale

M. Roussel. — Messieurs, préparez vos bulletins pour l'élection d'un président.

M. Cidy est élu par 16 voix contre 15 bulletins blancs.

M. Delattre. — Monsieur, la commission des finances a examiné le compte administratif du maire et le compte de gestion du receveur municipal, pour l'exercice 1908.

Comme il fallait s'y attendre, les résultats de cet exercice n'ont pas été des meilleurs, mais hélas nous ne dire qu'ils sont aussi satisfaisants qu'ils pouvaient l'être, avec une année de crise industrielle et de chômage comme celle que nous venons de traverser.

Ce qui caractérise les comptes de l'exercice 1908, et nous ne pouvons en être surpris, c'est que la situation économique a exercé une fâcheuse influence sur les recettes et les dépenses municipales qui subissent le plus directement les fluctuations de la marche des affaires locales.

En s'en tenant à cette catégorie d'opérations budgétaires, l'on constate, par comparaison avec l'exercice précédent, un fléchissement sérieux des produits tirés de certains articles et des augmentations très importantes du côté des dépenses, notamment celles de l'Assistance publique.

Le tableau ci-après fournit, à ce sujet, des renseignements suivants :

RECETTES

N° 20. Octroi. — En 1907 : 2.549.776 fr. 19. — En 1908 : 2.430.978 fr. 88. — Différences en moins : 88.793 fr. 55.

N° 34. Condition publique. — En 1907 : 285.847 fr. 85. — En 1908 : 271.726 fr. 12. — Différences en moins : 14.121 fr. 73.

N° 35. Mesurage public. — En 1907 : 12.916 fr. — En 1908 : 8.297 fr. — Différences en moins : 3.619 fr.

N° 41. Droits de voirie. — En 1907 : 45.145 fr. 45. — En 1908 : 39.041 fr. 80. — Différences en moins : 6.103 fr. 65.

N° 54. Tramways. — En 1907 : 108.811 fr. 77. — En 1908 : 88.688 fr. 74. — Différences en moins : 25.223 fr. 03.

Totaux. — En 1907 : 2.972.505 fr. 86. — En 1908 : 2.834.732 fr. 24. — Différences en moins : 137.860 fr. 96.

DÉPENSES

N° 241. Bureau de bienfaisance. — En 1907 : 306.265 fr. — En 1908 : 335.000 fr. — Différences en plus : 28.735 fr.

N° 242. Hospices. — En 1907 : 860.531 fr. — En 1908 : 988.152 fr. 83. — Différences en plus : 127.621 fr. 83.

N° 243. Pensions aux vieillards. — En 1907 : 185.570 fr. 03. — En 1908 : 276.724 fr. 28. — Différences en plus : 91.154 fr. 80.

N° 246. Fournaux économiques. — En 1907 : néant. — En 1908 : 50.000 fr. — Différences en plus : 50.000 fr.

Totaux. — En 1907 : 752.366 fr. 06. — En 1908 : 1.049.877 fr. 11. — Différences en plus : 297.511 fr. 05.

Ces quelques chiffres qui constituent les éléments principaux du compte lui-même, ne laissent aux seuls, comme on le voit, 137.860 fr. 96 de recettes en moins et 297.511 fr. 05 de dépenses en plus, soit une somme de 435.372 fr. 99 qui est entrée dans la balance des opérations budgétaires de 1907 et qui a tout détaut pour le balance des opérations budgétaires de 1908.

Il serait sans limites de pousser plus loin la démonstration des difficultés qu'ont rencontrées l'administration municipale pour maintenir l'équilibre des finances qu'une pareil écart pouvait compromettre. Disons simplement que ce résultat a été obtenu et que tous les services publics n'en ont pas moins reçu les dotations nécessaires à leur marche normale.

L'enseignement qu'il faut tirer de la situation n'échappe à aucun de vous : nous avons le devoir d'être extrêmement prudents en matière de dépenses facultatives et aussi celui d'employer nos efforts pour trouver dans le rendement des bonnes années une réserve suffisante pour parer aux déficits des années difficiles.

Sous le bénéfice de ces observations, nous vous proposons d'adopter le compte administratif du maire et le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 1908, en les arrêtant de la manière suivante :

Recettes, 7 869 905 fr. 01 ; dépenses, 7 743 747 fr. 74 ; excédent de recettes, 126 157 fr. 27 ; reliquat de l'exercice 1907, 1.051.429 fr. 48 ; à reporter au budget supplémentaire de 1909, 1 177 460 fr. 75.

M. Lebas. — Je demande la parole.

Le président. — M. Lebas, vous avez la parole.

M. Lebas. — Messieurs, quand, à la séance dernière, le président déposa le compte administratif, nous avez cru devoir dire cette remarque : tandis que les années précédentes M. l'adjoint délégué aux finances, en produisait sous leur un coup d'œil sur la situation financière de la ville, cette fois-ci il laissa rapporter, sans mot dire, le compte administratif à la commission compétente.

C'était là un mauvais présage, et si nous deviniions une situation financière peu prospère, nous ne nous doutions pas qu'elle était critique au point que nous le révèle le compte de 1908.

Que nous apprend ce document ? Que les principales sources de revenus communaux se sont sérieusement taries. A part les taxes de remplacement qui donnent une plus-value de 2.185 fr., les droits de place dont le produit dépasse les prévisions de 4.750 fr.; la distribution d'eau qui rapporte 11.437 fr. de plus que la recette prévue, les autres recettes, et les principales, accusent de très importantes moins-values. Ainsi, les taxes d'octroi rapportent 94.000 fr. de moins que ce qui était prévu et 88.793 fr. de moins qu'en 1907; la Condition publique verse, en 1908, 14.000 fr. de moins qu'en 1907; les droits de voirie sont inférieurs de 10.255 fr. aux prévisions et de 6000 fr. aux droits de 1907; les ressources que la ville tire de la Compagnie des tramways sont inférieures de 32.300 fr. au moins aux prévisions, et sur ce qui restait à recevoir de cette même compagnie pour l'année 1907, elle perd 32.000 fr.

Ce sujet nous nous permettons de vous rappeler ce que nous demandions à la séance de décembre dernier, dans la discussion du budget de 1909 : pour sauvegarder les intérêts de la ville, il est nécessaire que la comptabilité de cette société soit soumise à une vérification minutieuse.

En résumé, l'année 1908 a été très mauvaise, et il est à craindre que nous ne connaissions des années semblables dans un avenir peut-être prochain.

Certes, nous désirons que l'industrie et le commerce se développassent dans une prospérité sans fin. Mais ce ne sont pas nos désirs qui font aller les choses, et ceux qui suivent d'un peu près la marche des affaires constatent que les périodes de crise économique se font plus fréquentes et sont plus intenses, et que Roubaix, ville de grande industrie, est à l'échelle de cette échelle plus étendue que beaucoup d'autres villes.

En même temps que les ressources communales diminueront, la ville aura à faire face à des dépenses de solidarité sociale croissantes, il faut donc, si nous ne voulons rendre la vie impossible aux petite contribuables, s'abstenir de toute dépense qui ne soit pas d'une utilité incontestable pour la ville et nos concitoyens.

Il serait à croire que ce point de vue n'est pas celui de l'administration municipale qui n'a pas vu la situation difficile créée à Roubaix, ni prévu ses situation dans l'avenir.

Nous ne voulons pas lui reprocher à nouveau l'improvoyance dont elle fit preuve quand elle contracta un emprunt de 8 millions qui charge le compte de 1908 de 58.000 fr. d'intérêts, mais nous ne pouvons passer sous silence les 110.000 fr. votés par la majorité pour un champ de tir, juste au moment où les finances municipales sont dans un si mauvais état. Il est vrai que d'après l'administration cette somme importante doit être payée avec les fonds disponibles de l'exercice 1908. Mais le malheur veut que ces fonds disponibles il n'y en ait point. En effet, contrairement aux dires audacieux de M. l'adjoint délégué aux finances, l'exercice de 1908, non seulement ne laisse aucune disponibilité, mais il accuse un important déficit qui s'élève à 126.157 fr. 21, presque 300.000 fr. Et pour que personne ne puisse en douter, nous allons l'établir :

L'exercice de 1907 a laissé un reliquat de 1.051.302 fr. 48. Les recettes de l'exercice de 1908 ont été de 7.869.905 fr. 01. Les dépenses du même exercice ont été de 7.743.747 fr. 74. Si, en ajoutant des recettes sur les dépenses de 126.157 fr. 27 qui, ajouté au reliquat de 1907, donne 1.177.460 fr. 75. Il reste à recouvrer de l'exercice 1908 sont de 154.012 fr. 41. Les restes à payer de ces mêmes exercices s'élèvent à 1.634.527 fr. 37. L'excédent des restes à payer sur les restes à recouvrer est donc de 1.480.514 fr. 96. Le déficit de l'exercice 1908 est donc de 126.157 fr. 27.

Voilà la réalité que l'administration municipale voudrait cacher parce qu'elle porte un coup à sa fausse réputation d'administration sage et prévoyante; mais nous, nous n'avons aucun relâche de ne pas le mettre en lumière et en le faisant nous accomplissons notre devoir. Le vérité, si triste doit-elle, avant toute autre considération.

Mentionnons que la véritable situation financière de la ville est connue, il nous reste à souhaiter que pour le bien de notre ville et de ses habitants qui travaillent, l'année 1909 et les suivantes ne soient pas aussi mauvaises que l'année 1908 pour que nous puissions réparer le mal fait par l'administration actuelle.

M. Sayet reconnaît que la situation de l'année 1908 n'a pas été brillante, mais il trouve que la cas n'est pas aussi désespéré que semble le croire M. Lebas. Il dit à l'orateur qu'il parle de chiffres qu'il ne comprend pas.

M. Lebas. — Ne venez pas ici nous raconter des histoires de brigand, ce que je viens de dire dans mon rapport est conforme à la vérité.

M. Sayet. — Vous n'y être pas.

M. Waltremez. — M. Lebas est aussi malin que vous.

M. Sasel. — Vous dites ?

M. Waltremez. — Je m'adresse à M. Lepoutre qui murmure toujours.

M. Lebas. — Puisque M. l'adjoint aux finances trouve que je raisonne mal, je vais calculer de la même façon que lui et donner leçon de quelques passages de la déclaration qu'il fit en séance du conseil, avant l'ouverture de la dernière campagne électorale.

Le secrétaire coupe à chaque instant la parole à l'orateur.

M. Nys. — Il est bon cet homme-là.

M. Cidy. — Du calme, messieurs. M. Lebas a seul la parole en ce moment.

M. Lebas poursuit et persiste à prouver que l'administration municipale est seule responsable de la situation actuelle, car elle n'a jamais eu qu'un seul but, frapper l'imagination de la population.

M. Roussel. — C'est toujours votre méthode.

M. Lebas. — Vous avez un toupet monstre.

M. Sayet. — Votre attitude en cette affaire est indigne d'un conseiller municipal.

Le secrétaire demande la parole.

M. Waltremez. — Sortez vos lumières.

Le secrétaire cite des chiffres au milieu d'une vive agitation; il parle des tramways, dit-il, mais personne n'entend rien.

Après une discussion entre MM. Debaisieux et Chatelleyn, les comptes sont adoptés par la majorité.

HUIS-CLOS

Le huis clos est prononcé à 10 h. 45.

Le Conseil liquide la retraite proportionnelle de l'agent de police Arthur Corman et du bascule de service de Petitot, Henri Sachez ; liquide la pension de retraite du brigadier de police Leruste Louis.

AU CONSERVATOIRE

Les concours seront publics. Ils auront lieu dans la salle Pierre Destombes, vendredi 9 juillet, à 2 heures de l'après-midi : 1re classe de piano, demoiselles : lundi 12 juillet, à 2 heures de l'après-midi, classe de chant, demoiselles.

Les portes seront ouvertes une demi-heure avant le concours.

POUR LES ECOLIERS

MM. Lyon, recteur de l'Académie de Lille, et Prélat, directeur départemental de l'enseignement primaire, ont décidé de donner congé, le lundi 5 juillet, aux élèves de toutes les écoles d'enseignement secondaire et primaire de Roubaix, à l'occasion de la fête de gymnastique.

LE FEU

Vendredi, vers deux heures du matin, un commencement d'incendie, rapidement éteint par les sapeurs-pompiers, a détruit une partie du premier étage de l'immeuble formant l'angle des rues Jouffroy et Lafontaine, et habité par M. Edmond Baert, cabaretier-coiffeur. Ce dernier évalue à 1.500 fr. l'importance des dégâts qui sont couverts par une assurance.

La cause du sinistre semble toute accidentelle. Vers minuit, M. Baert avait dû se rendre dans la chambre où a commencé le feu ; on croit qu'une étincelle est tombée de son veilleuse sur des perruques placées près de la garde-robe.

LA FORTE NOCE

L'avant-dernière nuit, boulevard d'Hallu, les agents Petit et Stadler ont mis en état d'arrestation, sous la double inculpation d'ivresse et outrages, le nommé Noël Albert, 35 ans, tourneur en bois, demeurant rue du Moulin-Fagot, 80, à Tourcoing.

TENTATIVE DE SUICIDE

Dans le courant de la nuit de jeudi à vendredi, un ouvrier tisserand, D. A...., âgé de 30 ans, a tenté de se suicider en se pendant, au moyen d'une ficelle, à un des bancs de la place du Commerce. Aidé d'un passant, l'agent Delesoenier coupa la corde et ranima le malheureux, qui a ensuite regagné sa demeure.

UN DRAME ALLAIT AVOIR LIEU

Un procès-verbal a été dressé à la charge de Glorieux Hortense, épouse Ruscart, 25 ans, mécanicienne, séparée de son mari et vivant avec un nommé Dhenne Joseph, 33 ans, peintre, rue du Ballon, 50.

Cette femme s'était postée, vendredi à midi, rue Notre-Dame-des-Victoires, pour viriolar son amant qui l'avait mise à la porte le matin même, sans ressources. Le gaillard était vidé peu à peu sur les effets de Glorieux Hortense, avant que son projet ait été exécuté.

2e FÊTE RÉGIONALE DE GYMNASTIQUE A ROUBAIX (3, 4 ET 5 JUILLET)

Le vélice des armes est commencé comme direct la très sympathique président de l'Union des sociétés de gymnastique de France, M. Charles Canaiet.

Nous touchons enfin au prélude de nos grandes journées des 4 et 5 juillet qui marqueront dans notre histoire locale.

Il y a exactement 5 mois que notre série Comité d'organisation est sur la brèche, travaillant sans relâche à l'échauffage de cette éclatante manifestation. Honneur au distingué et sympathique président, M. Gustave Wattinne, à l'éminent technicien, M. Jules Plevaux, et à l'inlassable secrétaire général, M. Henri Couthier, qui furent les grandes figures et l'âme de cette puissante organisation.

Brevo également à tous les membres du Comité d'organisation qui dorénavant, chacun, suivant ses attributions, une part contributive aussi large. Nos félicitations toutes particulières au bureau, aux présidents et secrétaires des divers groupes qui apportèrent une collaboration aussi active que désintéressée.

Les fêtes s'annoncent sous les meilleurs auspices, tout est terminé et Roubaix se prépare à recevoir dignement et avec la plus grande courtoisie les nombreux étrangers qui seront nos hôtes pendant 48 heures.

Les préviions de la foule qui assiégera les guichets du terrain des concours pour la grande fête du dimanche à 8 heures, au Parc Barbieux, nous font un scrupuleux devoir de recommander, une fois encore, au public roubaisien, de prendre ses billets à l'avance chez M. Jobé, rue de la Gare, afin d'éviter l'encombrement et la poussée.

Rappelons, en passant, que toutes les tribunes sont couvertes et très confortablement installées.

Les vélos s'annoncent sous les meilleurs auspices, tout est terminé et Roubaix se prépare à recevoir dignement et avec la plus grande courtoisie les nombreux étrangers qui seront nos hôtes pendant 48 heures.

Les préviions de la foule qui assiégera les guichets du terrain des concours pour la grande fête du dimanche à 8 heures, au Parc Barbieux, nous font un scrupuleux devoir de recommander, une fois encore, au public roubaisien, de prendre ses billets à l'avance chez M. Jobé, rue de la Gare, afin d'éviter l'encombrement et la poussée.

Rappelons, en passant, que toutes les tribunes sont couvertes et très confortablement installées.

Mentionnons toute spéciale à le Commission des récompenses pour les superbes prix et objets d'art exposés chez M. Lagrée, rue Neuve. Nous avons appris avec un véritable plaisir que l'achat en fut fait chez nés commerçants roubaisiens qui ont si rétablissent de cette bonne aubaine.

Merci bien sincèrement aux généreux donateurs à qui on ne fait jamais, en vain, appel et qui sont toujours dans notre grande cité. C'est grâce à ce précieux appoint qu'il fut permis de couvrir des récompenses aussi belles pour nos champions.

Et maintenant, que chacun s'ingénie à agrémenter la perspective de nos façades ; que nos trois couleurs flottent à toutes les fenêtres du quartier sur et vous, populeuses roubaisiennes, ne contribuez, pour votre part, à assurer le courrennement de ces fêtes.

Pour Roubaix et pour la République !

***

De nombreuses demandes se sont produites tendant à accorder dimanche après-midi une réduction du prix des entrées sur le terrain de fête en faveur des enfants au-dessous de dix ans. Le Comité d'organisation, désireux de permettre plus aisément aux Roubaisiens d'assister en famille à la grande manifestation du sympathique président, ne pas hésité à accéder aux prières et dans toutes les catégories d'admission, en demi-place.

Les militaires, en uniforme, profiteront également de cette faveur.

C'est également à la demande du Comité d'organisation que les autorités académiques ont accordé le congé du lundi à notre population scolaire tout entière. Le collège de Roubaix et d'ailleurs défiera à l'expression de ce même désir.

Rappelons enfin que quel que soit le temps dont nous serons gratifiés dimanche — le baromètre nous indique d'autre part l'optimisme — la fête prévue se déroulera dimanche à 3 heures, et de point en point.

Le livret-programme officiel (guide complet contenant tous les renseignements) sera en vente dès samedi soir.

Le Réveillé aux Flambeaux, qui partira à 9 heures du soir, de la place de la Gare, suivra l'itinéraire ci-après :

Place de la Gare, rue de la Gare, contour de la Grande-Place, rue Saint-Georges, rue du Bois, place du Trichon, rue d'Inkermann, rue des Arts, rue de Lille, boulevard Gambetta, place de la Liberté, Grande-Rue, rue du Collège, place de la Fosse-aux-Chênes, rue de la Chapelle-Cerette, rue de Blanchemaille, et dislocation rue de la Gare.

Avis, — Pendant le passage de la retraite aux mille lumineux, le public est invité à bien vouloir se tenir sur les trottoirs, afin de dégager entièrement la chaussée et faciliter le défilé.

***

Nous croyons utile de donner à nouveau la composition de bureau-directeur du Comité d'organisation.

Président d'honneur : MM. Eugène Motte, maire de Roubaix, et Edouard Roussel, adjoint au Maire. Président : M. Gustave Wattinne. — Vice-présidents : MM. Sayet, Vatou, A. Motte, Vroman, E. Lablanc. — Secrétaire général : M. H. Couthier. — Secrétaires adjoints : MM. Lebrun et Larnoult. — Trésorier général : M. C. Deschamps. — Trésoriers adjoints : MM. Desrousseaux et Rohan. — Directeur général : M. Plevaux fils. — Membres : MM. Weill, Dejonghe, Draux, Lepaul, Wardavoir, Vandhele.

1re commission. — Président : M. Dubocqe ; secrétaire : M. Duburcq.

2e commission. — Président : M. Valette ; secrétaire : M. Pollet.

3e commission. — Président : M. R. Wibaux ; secrétaire : M. Lemahieu.

4e commission. — Président : M. Damez ; secrétaire : M. Roussel.

5e commission. — Président : M. Destombes ; secrétaire : M. Derveux.

5e commission bis — Président : M. le docteur Butrulle ; secrétaire, M. Duchoch.

6e commission. — Président : M. Plouvaux ; secrétaire : M. Cornilla.

7e commission. — Président : M. Proli ; secrétaire : M. Durant.

8e commission. — Président : M. Desroussaux ; secrétaire : M. Quint.

9e commission. — Président : M. Vandendriessche ; secrétaire : M. Wardavoir.

10e commission. — Président : M. Catteau ; secrétaire : M. Holleville.

POUR LA FÊTE

M. le maire de Roubaix vient de prendre l'arrêté suivant :

Art. 1er. — Exceptionnellement, les automobiles et les voitures pourront circuler dans l'avenue Jussieu, pendant les journées des 4 et 5 juillet prochain, L'entrée du Parc de Barbieux, pour les véhicules se rendant au terrain de la fête de gymnastique, se fera par l'avenue Jussieu, et le retour par l'avenue Le Nôtre, en empruntant au préalable l'avenue de jonction qui sépare ces avenues.

Art. 2 — Le stationnement de toutes les voitures est fixé dans la prolongement de l'avenue Jussieu au delà de la deuxième entrée du terrain de la fête.

Art. 3. — Il sera également interdit à tous les véhicules de traverser le Grand Place pendant la formation du cortège et pendant la fête de nuit qui aura lieu à partir de 8 heures à du soir.

Art. 4. — M. le commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AMICALE DES ARTS

Cent demain dimanche que commence au stand de l'école, 130, rue des Arts, le grand concours de tir organisé annuellement par l'Amicale pour ses sociétaires actifs et honoraires.

Le concours à la carabine est divisé en 2 classes, scolaire, 1re catégorie (jeunes gens au-dessous de 16 ans); 1re catégorie (jeunes gens au-dessus de 16 ans).

Un concours au fusil Gras-Jeuvet sera ouvert entre les adultes et les membres de la section militaire.

60 prix dont 30 en espèces, d'une valeur totale de 300 fr., seront distribués aux vainqueurs.

Les tirs de concours obligatoires pour participer au classement final auront lieu les dimanches 4, 11 et 18 juillet; le tir d'honneur pour tous tireurs le dimanche 25 juillet.

Le stand sera ouvert le dimanche 4 courant, de 9 à 8 heures, pour les sociétaires, de 8 à 11 heures pour 2re et 3e catégories, à partir de 11 heures pour le fusil. Point de présence à tous les tireurs.

Le stand étant couvert le tir aura lieu par tous les temps.

— La commission informe les sociétaires que le bal d'été aura lieu le samedi 17 juillet, l'excursion à Gand le dimanche 22 août.

CERCLE MODERNE

Section chorale mixte. — Ce soir, à 8 heures 3/4, répétition partielle pour les 2es ténors; à 9 h. 1/4, répétition générale.

Section cycliste. — En raison de la fête de gymnastique, il n'aura pas de sortie demain.

TIR RÉGIONAL

Dimanche 4 et lundi 5 juillet, continuation du grand concours international et championnat régional de tir aux armes Lebel, Gras, Comblain et toutes carabines. Séria A, fusil haut nombre; série C, fusil, pour débutants; série D, carabine, pour débutants; série E, berneur. Il est bien entendu que les tireurs ayant obtenu un prix avant le 1er janvier 1909 ne sont plus considérés comme débutants. Devant le succès que rencontre ce concours offert aux armeurs il est doté de plus de 100 prix. Il est recommandé de ne pas attendre le dernier jour, afin d'éviter la trop grande affluence au pas de tir.

CERCLE ORPHEONIQUE LES XL

Il n'y aura pas de répétition dimanche 4 juillet à cause de la fête de gymnastique.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELÈVES DE L'ECOLE DE LA RUE DU BOIS

Une sortie-promenade est organisée par la section cycliste de l'Amicale pour le dimanche 4 juillet.

Rassemblement à l'école à 6 heures du matin. Rentrée à Roubaix pour 8 heures.

Itinéraire : Boulevard de Paris, Parc Barbieux, Planche-Epinoy, Fiers-Recueil, Hem, route nationale, avenues des Villas, Parc Barbieux. Dislocation au Rond-Point, boulevard de Paris.

ECOLE DE VOYAGEURS DE COMMERCE

Les examens de fin d'année qui seront présidés par MM. les membres du Conseil de perfectionnement de l'Ecole pratique, sont fixés ainsi qu'il suit : Commerce et législation commerciales, les 6 et 7 juillet ; allemand commercial, anglais commercial, les 6 et 7 juillet ; italien commercial, les 8 et 9 juillet ; espagnol commercial, textiles, comptabilité, les 8 et 9 juillet. L'examen de sténographie aura lieu le jeudi 8 juillet.

Cours commerciaux

Tous les cours du soir seront suspendus samedi 3 juillet, à cause de la fête de gymnastique. L'année scolaire pour ces mêmes cours sera close le samedi 10 juillet.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Valentine Vardol, rue Vella, 1 — Lucie Berlédier, avenue Julien-Lagache — Henri Delsalle, avenue Julien-Lagache — Fernande Wydeuw, rue des Récollets, 18 — Henri Empin, avenue Julien-Lagache — Clémentine Van Hoeylandt, boulevard de Cambrai — Léontine Lambert, boulevard de Cambrai — Lucienne Blondeau, rue de la Guinguette, cour Mullier, 11.

PUBLICATIONS DE MARIAGE. — Albert François, tisseur de laine, rue de l'Ommeleu, 138 et Zélie Séinnave, piqueuse, rue Pilatique, 26 — Alfred Jonas, électricien, rue Saint-Théodore, 16 et Maria Picavet, épluchoeuse, même adresse — Léon Deconinck, sans profession, rue Notre-Dame, 48 et Germaine Leclercq, employée de commerce, rue d'Isly, 139 — Adolphe Quivrin, apprêteur, rue Gauvent, 19 et Angèle Steffyn, soigneuse, rue Montagne, 13 — Albert Catteau, comptable, rue de la Potennerie, 4 et Alphonsine Derlogue, femme de chambre, rue Nain, 42 — Victor Murchand, employé de commerce, rue de Naples, 5 et Gabrielle Wibaux, ménagère, sans profession, rue de Mouvaux, 55 — Emile Godol, journalier, rue de la Chaussée, 49 et Maria Vanderauwere, ménagère, même adresse — René Notis, apprêteur, rue du Fort, 114 et Irma Peron, soigneuse, rue de la Longue-Haie — Jean Hanotte, d'origine belge, tisseur, apprêteur, rue d'Esaing, 41 et Marguerite Decourcelle, soigneuse, rue du Pile, 24 — Albert Verhaeghe, chemisier, rue de Croix, 25 et Jeanne Boisnel, sans profession, rue de Flandre, 4.

Eugène Duflos, peigneur de cartons, rue de France, 116 et Louise Declercq, bambrochieuse, rue des Anges, 128 — Charles Vanhoorde, tisserand, rue de Lille, cour Molle-Degand, 23 et Julie Dubron, pique